

2011_A026

**OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie - Avance de trésorerie 2011 à la SPLA
Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de
la ZAC Centre ville de Trets**

Le 14 avril 2011 à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 avril 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AMAROCHE Annie - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BERNARD Christine - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabbhia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUTRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danièle - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLEN Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TONIN Victor - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

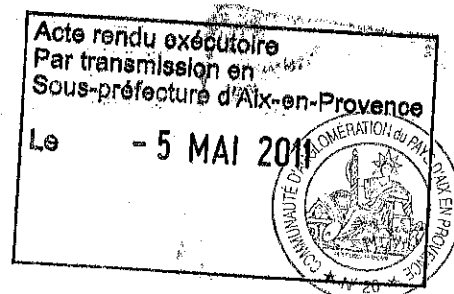
AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - BENON Charlotte donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à GUEZ Daniel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MICHEL Claude - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LICCIA Marcel donne pouvoir à PORTE Henri-Michel - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Erick - MANCEL Joël donne pouvoir à LEGIER Michel - MARTIN Régis donne pouvoir à GROSDÉMANGE Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc - MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOUGIN Jacques donne pouvoir à ORCIER Annie - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à PIERRON Liliane - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à DECARA Yannick

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - FENESTRAZ Martine - GARDIOL Philippe - GUINDE André - JONES Michèle - LAGIER Robert - MALLET Raymond - MOHAMMEDI Amaria - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



CONSEIL DU 14 AVRIL 2011

Rapporteur : Madame Le Président

Objet : Avance de trésorerie - Avance de trésorerie 2011 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC centre ville de Trets.
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 1 000 000 € sur l'exercice 2011 dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC centre ville de Trets.

Exposé des motifs :

Une première convention publique d'aménagement relative à la restructuration du centre ville de Trets a été déclarée d'intérêt communautaire par le Conseil de communauté le 25 juin 2004. Cette opération, menée par la SEMEPA, arrive à son terme le 31 mars 2011 sans avoir épuisé son objet.

La communauté a décidé de poursuivre l'action engagée dans le centre ville de Trets, sous la forme d'une nouvelle concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre ville confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Selon les dispositions de l'article 34 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2011 d'un montant de 1 000 000€ remboursable avant le 31 décembre 2011 conformément au bilan prévisionnel global de la nouvelle concession d'aménagement.

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2010-A005 du Conseil communautaire du 25 février 2010 portant sur l'octroi d'une avance de trésorerie 2010 à la SEMEPA pour la convention d'aménagement pour la réhabilitation du centre ville de Trets.

VU la délibération du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 portant sur l'approbation de la nouvelle concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC centre ville de Trets avec la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 1 000 000 euros remboursable au 31 décembre 2011 dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC centre ville de Trets.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires et ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DU CENTRE VILLE DE TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2011 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2011,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation d'une opération de réalisation de la ZAC du centre ville de Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La SPLA Pays d'Aix Territoires est donc chargé de poursuivre les actions de requalification du centre ancien ainsi que de réaliser un programme de construction mixte comprenant de l'habitat, des petits commerces et des bureaux.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2011.

Cette avance de trésorerie s'élève à 1 000 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement approuvée le 14 avril 2011.

Cette avance de trésorerie 2011 consentie par la CPA sera remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au 31 décembre 2011.

ARTICLE 3 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie - Avance de trésorerie 2011 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre ville de Trets

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	66
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	2

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ et Monsieur Jean-Claude FERAUD ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

